

***Commentaires de MEQ dans le cadre des consultations du Gouvernement du Canada
sur les Sociétés à capital de risque de travailleurs***

Un modèle de développement économique qui a fait ses preuves

REPRÉSENTATION POLITIQUE / INFORMATION STRATÉGIQUE / OCCASION D'AFFAIRES / MEILLEURES PRATIQUES / RÉSEAUTAGE

Table des matières

Introduction	page 1
Reconnaître la priorité manufacturière.....	page 2
Une contribution significative au développement économique	page 3
Un rôle de premier plan pour l'entrepreneuriat Québécois	page 3
Un apport important à l'épargne et un effet de levier pour la disponibilité du capital.....	page 4
Conclusion	page 5

À propos de Manufacturiers et exportateurs du Québec : MEQ est une association dont la mission est d'améliorer l'environnement d'affaires et d'aider les entreprises manufacturières et exportatrices à être plus compétitives sur les marchés locaux et internationaux grâce à son leadership, son expertise, son réseau et à la force de ses membres. MEQ est une division de Manufacturiers et exportateurs du Canada (MEC), la plus importante association commerciale et industrielle au pays fondée en 1871. meq.ca

Introduction

Manufacturiers et exportateurs du Québec (MEQ) remercie le Gouvernement du Canada pour l'occasion qui lui est donnée de faire connaître ses commentaires sur l'élimination graduelle proposée du crédit d'impôt relatif à une société à capital de risque de travailleurs (SCRT) annoncée dans le dernier budget. Dans les semaines qui ont suivi le dépôt du budget, MEQ est intervenu sur la place publique pour indiquer que l'élimination de ce crédit d'impôt n'était pas à notre avis une mesure appropriée dans le contexte économique actuel. Les présentes consultations nous permettront d'expliquer plus en détail la position de notre association.

Pour bien comprendre notre point de vue, il importe de préciser que MEQ est une association industrielle qui regroupe des entreprises manufacturières et exportatrices dans tous les secteurs de la fabrication et dans l'ensemble des régions du Québec. MEQ représente des entreprises de toutes les tailles, de la PME en démarrage aux grandes entreprises manufacturières multinationales.

La décision du gouvernement d'éliminer graduellement le crédit pour SCRT arrive dans un contexte bien particulier sur le plan économique. Un contexte où non seulement les perspectives de croissance sont incertaines, mais aussi un contexte où la concurrence mondiale est de plus en plus vive sur les marchés locaux et

internationaux. Ceci nécessite de mettre en place les meilleurs outils pour développer notre industrie manufacturière, toujours le fer de lance de notre économie, et aussi, bien entendu, de conserver les outils dont nous disposons déjà et qui ont fait leur preuve.

Et le Canada dans ce contexte ne peut ignorer les actions posées par de nombreux pays industrialisés qui sont justement en train de redessiner leur plan de développement en proposant des mesures ajustées aux nouvelles réalités économiques et concurrentielles. Depuis le début des années 2000, la mondialisation s'est accentuée et l'évolution technologique s'est grandement accélérée. Depuis la crise de 2001 et 2002, la perte de compétitivité des économies occidentales, face à la Chine et à d'autres pays émergents, est observée et discutée. Il faut admettre que, malgré les initiatives d'organisation industrielle et malgré la sensibilité des acteurs politiques face à la situation, la modernisation nécessaire de l'industrie n'a pas été réalisée de manière suffisante pour permettre aux économies québécoise et canadienne de renforcer leur position sur les marchés mondiaux. Pour bien comprendre l'importance des politiques économiques par rapport à cette nouvelle donne et, dans le cas précis qui nous intéresse dans le cadre de ces consultations, l'importance de l'accès au capital de risque, il faut bien situer l'importance du secteur manufacturier et le rôle de catalyseur important que les SCRT ont pu jouer au Québec depuis 30 ans.

Reconnaître la priorité manufacturière

Manufacturiers et exportateurs du Québec est fermement convaincu que c'est par le dynamisme du secteur manufacturier que se construisent l'avenir et la solidité de notre économie :

- C'est sur le secteur manufacturier qu'il faut compter pour permettre une amélioration de la balance commerciale ; le retour du Québec à un statut d'exportateur net est indispensable pour l'équilibre économique à moyen long terme de la province.
- Les activités de recherche et développement, leur valorisation et la commercialisation de produits à forte valeur ajoutée s'appuient sur un secteur manufacturier solide ; notre capacité à dynamiser le système d'innovation québécois dépend de notre capacité à l'associer avec des projets de développement de nouveaux produits.
- La source première des gains de productivité se trouve dans les activités manufacturières ; si de nombreuses activités de services contribuent à la productivité des entreprises manufacturières, la valeur ajoutée se récolte au bout de la chaîne de production.
- L'exploitation des ressources naturelles doit être soutenue par le secteur manufacturier par lequel passe leur valorisation ; peu importe le niveau de transformation, il est important de valoriser autant que possible les ressources naturelles avant de les exporter.
- De très nombreux emplois de qualité sont tributaires des activités manufacturières, y compris dans le secteur des services.

Nous reconnaissons les efforts des dernières années du Gouvernement du Canada pour favoriser les investissements en capital des entreprises manufacturières par le biais de différentes initiatives, notamment sur le plan fiscal. Dans une certaine mesure, nous y voyons la preuve que le gouvernement fédéral reconnaît la priorité manufacturière et son importance cruciale pour l'avenir économique du pays. Cependant, considérant le biais historique des SCRT, du moins au Québec, d'investir du capital patient d'abord dans le secteur manufacturier, la décision d'abolir le crédit d'impôt nous apparaît comme un manque de cohérence sur le plan de la politique économique. En effet, alors que le dernier budget proposait des mesures intéressantes pour relancer l'investissement manufacturier, on y trouve aussi cette décision, très peu étayée à notre avis, d'abolir le crédit d'impôt pour SCRT qui continue pourtant d'avoir année après année un effet structurant pour le secteur manufacturier.

Dans le cadre des présentes consultations et prenant en considération le contexte mondial que nous avons évoqué plus haut, il importe selon MEQ que le gouvernement apporte le plus grand soin à s'assurer de la cohérence de ses décisions sur le plan économique, mais qu'il mette aussi tout en œuvre pour positionner favorablement le Canada et les entreprises manufacturières sur l'échiquier mondial. Les SCRT ont été un instrument original de développement économique depuis 30 ans et nous demeurons convaincus que les bénéfices découlant du crédit d'impôt dépassent les coûts potentiels.

Une contribution significative au développement économique

Les données économiques sur l'impact des investissements réalisés par les SCRT au Québec, pourtant connues, méritent que l'on s'y attarde de nouveau. Au cours des années, les SCRT ont été un puissant levier de développement économique, notamment en région auprès de PME manufacturières. C'est plus des deux tiers des fonds investis qui ont été canalisés vers des entreprises de taille relativement modeste œuvrant loin des grands centres et ayant traditionnellement plus de difficultés à avoir accès à des capitaux.

L'impact des SCRT se chiffre en plusieurs milliers de PME qui ont bénéficié d'une aide d'abord sous forme de capital, mais aussi souvent sous forme d'aide à la gestion par l'implication de représentants des fonds fiscalisés aux conseils d'administration des entreprises ayant ouvert leur capital aux fonds. Si l'implication des SCRT dans l'économie du Québec a permis la création de centaines de milliers d'emplois depuis 30 ans, elle a aussi permis d'en sauvegarder des milliers aussi. Et puisque les marchés, incluant le marché du travail, ne fonctionnent pas toujours de manière efficace, il nous paraît hautement exagéré de postuler comme certains le font que les emplois créés ou sauvegardés grâce aux subventions fiscales sont des emplois détruits dans d'autres entreprises qui ne bénéficieraient pas des subventions fiscales par le biais des SCRT. D'ailleurs, les retombées économiques et les rentrées fiscales découlant des emplois créés ou sauvegardés permettent au gouvernement de récupérer le coût du crédit d'impôt en moyenne dans un délai de 3 ans. Il n'y a donc pas destruction d'emplois ou déplacement d'emplois, mais bel et bien création de richesse et de prospérité.

Un rôle de premier plan pour l'entrepreneuriat québécois

Un des enjeux majeurs pour le Québec au cours des prochaines années sera la relève entrepreneuriale. Non seulement le Québec doit générer davantage de nouvelles entreprises et susciter davantage de vocations entrepreneuriales, mais la province a un urgent besoin de relève pour conserver au Québec la propriété de plusieurs milliers d'entreprises dont les dirigeants approchent rapidement de l'âge de la retraite. Sans relève, des entreprises pourraient être vendues à des intérêts étrangers et même démantelées. Plusieurs de ces entreprises se trouvent aussi en région et leur disparition créait un tort économique très important pour les communautés dans lesquelles elles sont implantées.

Que ce soit au démarrage d'une entreprise lors de la phase d'amorçage, lors des premières années cruciales à son développement ou lors du transfert à une nouvelle génération d'entrepreneur dans le processus de la relève, les SCRT et plus particulièrement le Fonds de solidarité FTQ, ont été des joueurs majeurs qui ont soutenu la chaîne entrepreneuriale. Dans le cas précis de la relève, les SCRT ont démontré une capacité à fournir un capital transitoire patient permettant le financement de l'acquisition de l'entreprise par le repreneur. Souvent, le capital fourni par une SCRT était le seul disponible, l'offre des institutions financières traditionnelles ayant été souvent déficiente.

Bien que ces dernières années les sources de financement de la relève se soient quelque peu diversifiées, il est important de considérer l'apport toujours significatif des SCRT et de prendre en considération l'impact que pourrait avoir l'élimination du crédit sur la vitalité de la chaîne entrepreneuriale.

Un apport important à l'épargne et un effet de levier pour la disponibilité du capital

La présence d'un effet d'éviction lié à l'épargne qui est canalisée dans les SCRT plutôt que dans des fonds privés non subventionnés est loin d'être démontrée dans la mesure où une grande proportion des capitaux que les SCRT ont canalisés au fil des ans provenait et provient encore de travailleurs qui autrement n'épargnaient pas en vue de leur retraite. Par ailleurs, depuis 30 ans, les SCRT ont joué un rôle majeur dans l'éducation économique des Québécois et il est généralement admis qu'une bonne proportion des actionnaires des SCRT ont eu tendance avec les années à diversifier leur placement en achetant divers produits d'épargne offerts par les institutions financières privées au fur et à mesure que leurs connaissances en placement se sont développées.

Quant à l'autre argument au détriment des SCRT qui veut que celles-ci concurrencent de manière déloyale les autres institutions financières en limitant les occasions d'investissement dans les entreprises, nous sommes d'avis qu'il n'est pas fondé. En effet, selon les informations dont nous disposons, les capitaux investis par les SCRT sont souvent préalables et complémentaires à l'offre de capitaux privés traditionnels. En outre, le financement fourni par les SCRT est à long terme, non garanti et il est subordonné aux prêts des autres institutions financières, ce qui renforce la solidité financière des entreprises financées. Dans ce contexte, il ne fait pas de doute que les SCRT sont des partenaires de premier choix des institutions financières traditionnelles et non pas des concurrents déloyaux.

Dans un autre ordre d'idées, les SCRT ont joué un rôle majeur en investissant dans des fonds de capital privés. Cet investissement, souvent en phase de démarrage de fonds spécialisés, génère un effet de levier important en permettant la mise sur pied de ces fonds qui ensuite sont en mesure de mobiliser des capitaux qui sont réinvestis dans des projets risqués nécessitant des capitaux spécifiques. Selon certaines études, l'effet de levier serait de 2,50 \$ de capitaux privés investis pour chaque dollar investi par les SCRT dans des fonds privés indépendants canadiens. Les SCRT ont donc deux manières particulières de jouer le rôle d'investisseurs : par leurs investissements directs en capital patient dans les entreprises et par leur rôle de soutien actif dans des véhicules privés de capital de risque.

Devant l'élimination prévue du crédit relatif à la SCRT, MEQ s'interroge sur l'impact potentiellement négatif que cette décision entraînerait sur la valeur des actions des SCRT détenues par les épargnants. Il est assez prévisible qu'éventuellement l'attrait des SCRT comme véhicule de placement à la retraite soit substantiellement réduit du fait du retrait du crédit d'impôt fédéral. Si l'on ajoute à cela l'évolution démographique qui amènera beaucoup plus de retraits des SCRT dans les années à venir que de levées de nouveaux capitaux, surtout si l'attrait fiscal est moins intéressant, et nous pouvons conclure que c'est en quelque sorte l'avenir des SCRT tels que nous les connaissons qui est remis en cause. Moins de capitaux, moins d'investissements, un rendement potentiellement en baisse et moins d'impacts économiques favorables, voilà ce qui pourrait se produire si le gouvernement décidait de maintenir sa décision d'éliminer le crédit d'impôt à la SCRT.

Conclusion

Si certains aspects du fonctionnement des fonds fiscalisés peuvent poser problème, comme celui de la gouvernance par exemple, nous croyons qu'il serait utile de bien documenter à l'aide de données récentes la performance des SCRT et de proposer au besoin des correctifs pour améliorer leur performance si besoin est.

Le contexte économique actuel commande que nous ayons à notre disposition un maximum d'outils permettant aux entreprises canadiennes et québécoises de croître et de créer de la richesse au profit de tous.

Au fil des ans, les SCRT se sont avérés des joueurs de premier plan dans le développement économique au pays. Il nous apparaît non judicieux dans ce contexte de limiter substantiellement leur attrait et leur capacité d'action en éliminant le crédit d'impôt relatif à une SCRT.

MEQ demande donc au gouvernement fédéral de surseoir à sa décision d'éliminer graduellement le crédit d'impôt relatif à une SCRT et de prendre en considération le point de vue des différentes parties prenantes afin de proposer des solutions permettant leur survie à long terme tout en améliorant leur performance.